



procuration / signature handicap

Par **kilhian**, le **04/01/2010** à **16:56**

Bonjour

Suite à une maladie neuro-dégénérative, je me trouve tetraplegique, avec seulement quelques mouvements de tête possible 4ce qui me permet de vous écrire.

Suite à de soudaines complications, me voilà hospitalisé depuis 4mois, dans l'incapacité d'être déplacé>

Pendant ce temps, je reçois colis et recommandés que ma compagne à souvent bien du mal à récupérer, et ce n'est pas faute de pièces justificatives:

- carte d'identité
- carte d'invalidité
- attestation du médecin traitant sur mon incapacité à signer
- certificat d'hospitalisation

Je ne peux remplir ce [document](#).

Mes empreintes digitales peuvent-elles faire office de signature?

Quelles dispositions la loi prévoit pour ce genre de situation?

cordialement

kilhian